

ARRETE DU MAIRE N° 24 - 225

Mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à la Maison des Jeunes et de la Culture (Exposition du CDP91)

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et L 2144-3,

VU les demandes de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel de la part de la Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par sa Présidente Madame Naïma Ferroudji – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de permettre à la Maison des Jeunes et de la Culture d'organiser une exposition d'auteurs, ouverte au public du 4 au 15 juin 2025,

ARRETE,

Article 1 :

Autorise la mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à la Maison des Jeunes et de la Culture, représenté par sa Présidente Madame Naïma Ferroudji – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

Article 2 :

Une convention de mise à disposition sera établie entre les deux parties,

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- A l'intéressé

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 16 mai 2024



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

